



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
PROJET « RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PME AGRICOLES ET
ARTISANALES EN MILIEU RURAL, HAÏTI »
FINANCEMENT COOPÉRATION ESPAGNOLE. - 2019/SPE/0000400108

AVIS DE PUBLICATION

SÉLECTION D'AUDITEUR (CONSULTANT INDIVIDUEL) POUR LA
VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DES ACTIVITÉS DU PROJET POUR LA
PÉRIODE ALLANT DE MAI 2020 À MAI 2023

Réf. AECID-CFI/2023/SCI-006

La République d'Haïti a reçu un financement de la Coopération Espagnole (AECID) dont le Centre de Facilitation des Investissements (CFI), fondé en 2006 par décret présidentiel, assure sa mise en œuvre. Le CFI a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour payer les services d'un auditeur (consultant individuel) pour **la vérification des états financiers des activités du projet pour la période allant de mai 2020 à mai 2023.**

Sous la supervision du Spécialiste Financier du CFI, l'auditeur (le consultant) aura notamment pour mission de réaliser les rapports d'audit du projet. Plus spécifiquement, l'Auditeur retenu pour cette mission devra publier les rapports suivants :

- 1) Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers
- 2) Rapport de Contrôle Interne

Modalités de sélection :

Le processus d'évaluation se déroulera comme suit:

1. Ouverture des plis pour les propositions techniques pour la vérification des documents techniques et administratifs sollicités.
2. Evaluation des CVs (profil) de chaque soumissionnaire et de leur proposition technique (méthode, outils, chronogramme, plan de travail, liste des missions similaires réalisées par ces derniers sur les 5 dernières années avec référence). Les propositions techniques des soumissionnaires qui auront obtenu au moins 70 % de la note pour l'évaluation des CVs + Proposition technique seront admis à l'étape suivante (3.)
3. Evaluation des propositions financières des soumissionnaires.
4. Négociation de contrat

Propositions	Pondération
Évaluation CV	35
Proposition Technique	40
Proposition Financière	25
Total	100

Pour de plus amples informations relatives à cet appel à proposition, les intéressés pourront prendre connaissance de l'ampleur des responsabilités attachées au poste et des conditions d'éligibilité en sollicitant les termes de référence (TDR) par mail ou en les consultant directement sur Jobpaw.com ou le site du CFI : www.cfihaiti.com

Soumission

La soumission du dossier de candidature se fera sous pli cacheté dans une grosse enveloppe a l'intérieur de laquelle il y aura *deux (2) autres enveloppes distinctes* :

- Une, technique, contenant la proposition technique (méthode, outils, chronogramme/plan de travail, le CV du consultant, la liste des missions similaires réalisées par la firme sur les 5 dernières années avec référence) accompagnée des autres documents légaux requis.
- Une autre, financière, contenant l'offre financière incluant le détail des coûts estimatifs libellée en gourdes (HTG) et qui prend en compte l'assujettissement à l'impôt (2% d'acompte provisionnel).

Ces documents doivent être soumis accompagné d'une lettre adressée a la directrice générale du CFI.

Les enveloppes doivent parvenir au plus tard **le Jeudi 01 Juin 2023 à 1 h PM**, avec la mention « *Candidature de (nom du consultant) pour [_nom de la mission_] (Réf. AECID-CFI/2023/SCI-006)* » à l'adresse du CFI : 2 Impasse Tulipe, rue Oscar, Pacot, Haïti

Toutes soumissions dont les propositions techniques et financières ne sont pas insérées chacune dans une enveloppe séparément ne seront pas prises en compte.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le **Jeudi 01 Juin 2023 à 1 : 10 PM** et chaque soumissionnaire devra déléguer un représentant pour participer à la séance ou la suivre en ligne via Zoom.

Pour toutes demandes de clarification veuillez contacter le service de passation de marché par courrier électronique à l'adresse passation.marche@cfihaiti.com / cc : fabianie.guerrier@cfihaiti.com.

Marie Fatima Léonne C. PROPHÈTE
Directrice Générale



PROJET

**« RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES PME AGRICOLES ET ARTISANALES
DANS LES ZONES RURALES »**

Financement coopération Espagnole. - 2019/SPE/0000400108

Réf. AECID-CFI/2023/SCI-006

TERMES DE RÉFÉRENCE

**SELECTION D'AUDITEUR POUR LA VÉRIFICATION DES ÉTATS
FINANCIERS DES ACTIVITÉS DU PROJET POUR LA PÉRIODE
ALLANT DE MAI 2020 À MAI 2023**

AVRIL 2023

INTRODUCTION

Le Centre de Facilitation des Investissements (CFI) est l'agence nationale de promotion des investissements de la République d'Haïti. Créé par décret présidentiel en 2006 et opérant sous la tutelle du Ministère du Commerce et de l'Industrie, le CFI a pour mandat principal de promouvoir et de faciliter les investissements privés dans le pays.

Depuis sa création, le CFI s'évertue à élargir son éventail au niveau des services de facilitation cherchant à toucher plus de secteurs et plus d'entrepreneurs locaux. À la suite d'une étude réalisée par le CFI sur les Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) en 2018, il a été constaté que la majorité (2/3) des entreprises dispose d'un plan de développement de ses activités de production ou de commercialisation mais n'ont aucun plan de contingence. Cependant un certain nombre d'entre elles n'ont cessé de solliciter du centre un support plus personnalisé, leur facilitant la mise en œuvre de ces plans qui sont susceptibles de générer des emplois et revenus supplémentaires. L'accompagnement sollicité réside surtout dans l'amélioration de leur compréhension de l'évolution du cadre des affaires en Haïti, les procédures administratives de commerce, d'exportations, d'importation et de la gestion de la main d'œuvre locale.

RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION

Les petites et moyennes entreprises locales, particulièrement celles évoluant en milieu rural, font face à un problème crucial d'accès aux capitaux pour se développer. Plusieurs éléments expliquent cette situation dont leur faible capacité de gouvernance financière, leurs vulnérabilités face à catastrophes naturelles et aux autres crises, ainsi que leur faible niveau de productivité et de compétitivité. Dans un tel contexte, ces PME évoluant en milieu rural et dans la filière de l'artisanat arrivent à créer très peu d'emplois et de valeur ajoutée ne contribuant pas assez à l'amélioration des conditions d'existence des populations locales ainsi qu'à la croissance de l'économie nationale et beaucoup d'entre elles ne se relèvent pas après la moindre une crise.

Pour contribuer au renforcement des capacités des entreprises agricoles et de l'artisanat dans les milieux ruraux, le CFI a décidé de mettre en œuvre une série d'actions d'accompagnement tournant autour :

- Une évaluation de base des performances des petites et moyennes entreprises dirigées notamment par des femmes dans les départements de l'ouest et du sud-Est et de leurs impacts sur la situation socioéconomique de la population dans ces communautés.
- L'identification et la sélection de 35 entreprises de production ayant un plan de croissance à travers un processus transparent et sélectif (à partir de critères financiers et/ou sociaux).
- La réalisation d'un diagnostic et l'établissement des perspectives de croissance des entreprises sélectionnées. Ce travail sera réalisé à travers des missions d'évaluation qui seront menées par une firme au sein des entreprises sélectionnées. De ce processus on sortira une fiche de la situation factuelle de chacune des entreprises comprenant en autres des informations sur leur statut juridique, le nombre d'emplois créé (H/F), la filière d'exploitation, le marché cible, le réseau de distribution, le plan de financement et le bilan financier.

- Des ateliers de formation pour les entreprises bénéficiaires du projet. Celles-ci recevront des formations portant notamment mais sans s'y limiter sur les thématiques suivantes : la gestion d'entreprise, le marketing, la commercialisation et le leadership.
- L'accompagnement des entreprises à travers l'accomplissement d'une série d'activités les amenant à implémenter avec succès leur plan d'expansion, l'accompagnement indoor par des consultants ou la dotation en équipements selon les besoins prioritaires de chaque entreprise, la réalisation des missions commerciales au niveau national et international dans le but de rechercher de nouveaux investisseurs et de nouveaux marchés.
- Le renforcement du CFI à travers la dotation en ressources humaines compétentes et adéquates pour travailler dans ce nouveau champ d'action. Des cadres actuels du CFI seront formés à ce compte afin que l'accompagnement puisse être de la meilleure qualité possible.

DÉLAI D'EXÉCUTION : 18 mois

Coût et financement

Le coût total du Projet est estimé à 350,000.00 euros, soit 40,521,320.90 gourdes financé intégralement par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID). Le délai de décaissement est de 5 ans. Un récapitulatif des coûts ventilés du Projet par composante et sources est présenté dans le tableau ci-dessous :

Composante/Catégorie		AECID	%
1	COUTS DIRECTS COURANTS	38,049,520.32	100
2	COUTS DIRECTS D'INVESTISSEMENTS	2,471,800.57	100
TOTAL (En HTG)		40,521,320.90	100

Méthodologie d'exécution

Ce projet sera administré par un Coordonnateur et supervisée par la Direction générale du Centre de Facilitation des Investissements (CFI). Un assistant technique travaillera conjointement avec le personnel du projet en vue d'assurer la mise en œuvre directe, la communication, le suivi et l'évaluation. Le Responsable Administratif et financier du CFI facilitera les allocations de ressources financières et ressources humaines pour les différentes activités du projet. Les principales activités sont regroupées en cinq (5) composantes :

1. Recrutement et Aménagement/Acquisition
2. Formation
3. Accompagnement des entreprises dans l'amélioration de leur gestion, standardisation et commercialisation
4. Recherche de marchés / investissements
5. Assistance personnalisée ex/Conception de plan d'affaires de chaque entreprise

Des consultants ont été engagés pour assurer la formation du personnel du projet et l'Assistance personnalisée, et des spécialistes pour la facilitation des ateliers de formation pour les entreprises. Le CFI sera responsable de la soumission des rapports d'évaluation et d'audit du projet au bailleur.

Le texte qui suit décrit les termes de référence pour la réalisation de l'audit externe des États Financiers du Projet de Renforcement des Capacités des PME Agricoles et Artisanales en milieu rural, Haïti.

Objectif

1. L'objectif de cet audit externe est d'obtenir de la part de l'Auditeur¹ i) une opinion (ou une affirmation sur l'impossibilité de l'exprimer le cas échéant²) sur la préparation des États Financiers, dans tous leurs aspects importants, conformément aux exigences du cadre d'information financière applicable³; et, ii) l'information liée à l'évaluation du système de contrôle interne ; celle-ci doit être effectuée dans les limites définies par les Normes Internationales d'Audit.

Responsabilité de la préparation des états financiers à usage particulier

2. L'Administration du Projet⁴ est responsable de la préparation et de la présentation des États Financiers, ainsi que des notes afférentes aux états financiers du Projet et des rapprochements, le cas échéant. Ceux-ci doivent être préparés conformément aux exigences établies dans la clause contractuelle 4.01. de l'Accord don et dans le Manuel d'instructions destiné à la préparation des Rapports Financiers vérifiés de l'AECID. De plus, elle est chargée d'établir les contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation de ces états financiers exempts de distorsions importantes dues à la fraude ou l'erreur.

Rapports d'audit

3. L'Auditeur est tenu de publier les rapports suivants :
 - i. **Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers.** Il devra contenir une opinion indiquant si les états susmentionnés ont été préparés, dans tous leurs aspects importants, conformément au cadre d'information financière applicable et conformément aux exigences établies dans la clause contractuelle 4.03 de l'accord de don. Le rapport devra être élaboré par l'Auditeur dans le cadre des exigences établies dans la NIA 800 (Révisée). **(Voir modèle dans l'Annexe A⁵)**

¹ Le terme "Auditeur" désigne un Cabinet d'Audit Indépendant ou une Institution Supérieure de Contrôle.

² NIA 705 (Révisée) Modifications de l'Opinion

³ Ce cadre pourrait être les Normes Internationales de Comptabilité pour le Secteur Public (NICSP) ou autre qui s'applique conformément à la législation en vigueur dans le pays en question.

⁴ Le terme "Administration du Projet" désigne "la Gestion ou la Coordination du Projet"

⁵ Le rapport doit être préparé conformément à la NIA 800. Le modèle suggéré dans l'Annexe A doit être considéré comme référence.

- ii. **Rapport de Contrôle Interne.** Dans ce rapport, également appelé Lettre de Recommandations sur le Contrôle Interne, l’Auditeur devra remettre à la plus haute autorité de l’Emprunteur et/ou de l’AE, les informations liées à l’évaluation du système de contrôle interne ; ceci doit être effectué dans les limites fixées dans les Normes Internationales d’Audit, applicables à l’examen des états financiers. Il décrira les constatations⁶ découlant de ladite évaluation, en différenciant celles qui, à son avis, représentent des déficiences importantes et les classant en fonction des composantes du contrôle interne définies par la NIA 315⁷.

Dans le cas de l’audit de ce projet financé par l’AECID, il est requis que ce rapport indique des aspects, ainsi que des recommandations sur des thèmes tels que :

- a) Commentaires et observations sur les registres comptables et les processus qui seront examinés au cours de l’audit.
- b) Déficiences et faiblesses identifiées dans les systèmes et les contrôles.
- c) Déviations/écarts par rapport aux politiques et pratiques comptables appliquées
- d) Cas de non-conformité avec les termes de l’Accord de financement pertinente.
- e) Dépenses considérées comme non éligibles et qui ont été payées à partir du compte désigné ou réclamées par l’AECID par un remboursement.
- f) Dépenses qui ne sont pas conformes aux lois fiscales ou autres lois applicables dans le pays.
- g) Sujets qui ont attiré l’attention pendant l’audit et qui pourraient avoir un impact important sur l’exécution du Projet.
- h) État de conformité avec les recommandations de l’audit des périodes précédentes, résultant des constatations identifiées, incluant uniquement les recommandations qui n’ont pas été mises en œuvre, qui sont partiellement respectées ou qui ont été mises en œuvre au cours de la période considérée dans ce rapport.

Utilisateurs prévus du Rapport et restriction d’utilisation et de distribution

4. L’Auditeur doit soumettre à l’Exécuteur/au Bénéficiaire deux exemplaires imprimés du Rapport de l’Auditeur sur les états financiers et un Rapport de contrôle Interne, ainsi que leur version en format électronique⁸.

⁶ Chaque constatation d’audit doit être formulée en tenant compte des caractéristiques suivantes : (i) constatation (condition trouvée), (ii) effet (conséquence qui produit la condition trouvée); (iii) recommandation (actions visant à résoudre la cause de la situation rencontrée pour éviter qu’elle se reproduise dans le futur); et (iv) réponse de la Direction.

⁷ Environnement (milieu) de contrôle interne, Processus d’évaluation du risque par l’Entité, Systèmes d’Information, Activités de contrôle et de Suivi (monitoring) des contrôles.

⁸ Voir paragraphe 4 “Document en Version Électronique ou Digitale” des “Guides pour la Préparation et la Présentation des États Financiers (EFA)” mentionnés dans le paragraphe 16. f) de ces termes de référence.

Délai pour la livraison du rapport d'audit

5. Le rapport d'audit doit être reçu par le CFI dans un délai permettant à l'institution de respecter les dates convenues dans l'accord de don.

Disponibilité de l'Information

6. L'Agence d'Exécution fourniront à l'Auditeur un accès illimité à toutes les informations et explications considérées nécessaires pour faciliter l'audit, y compris les documents juridiques, les rapports de préparation et de supervision du Projet, les rapports d'examens et d'investigations, les correspondances et les informations sur les comptes de crédit. L'Auditeur peut également demander, par écrit, la confirmation des montants décaissés et des soldes disponibles dans les registres de l'AECID.
7. En outre, dans le cadre du processus de planification du travail de l'Auditeur, il conviendra que celui-ci ait accès et connaisse les documents de base relatifs à l'opération et les guides et les instructions en vigueur à l'AECID. Ceux-ci sont, entre autres :
 - a) L'accord de don ;
 - b) Normes et procédures à respecter pour le recrutement des travaux et/ou des biens et services de conseil financés avec des ressources de l'AECID ;
 - c) Rapports trimestriels et de clôture ;
 - d) Réconciliation entre les montants décaissés et justifiés qui figurent dans les registres du Projet avec ceux de l'AECID, y compris les explications des différences, le cas échéant ;
 - e) Réconciliation du compte spécial où sont administrés les fonds du Projet.

Autres responsabilités des Auditeurs Externes

Qualité du travail⁹:

8. L'Auditeur responsable doit être membre de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés.

⁹ Uniquement pour l'Auditeur Externe. En cas de doute sur l'application de cet énoncé, il faut consulter le Spécialiste en Gestion Financière.

Accès aux documents d'audit :

9. L'Auditeur s'engage à mettre à disposition les documents d'audit (physiques ou documentés en Software d'audit que le Cabinet utilise à cet effet et d'autres documents relatifs au travail qui fait l'objet de ces termes de référence) et à permettre l'examen par le personnel de l'AECID ou par la personne désignée par celui-ci à cet effet.

10. Dans le but de faciliter d'éventuels éclaircissements qui pourraient être sollicités par l'AECID, l'Auditeur doit s'assurer : i) que les observations/constatations, conclusions et recommandations comprises dans les rapports soient appuyées dans les documents d'audit par des éléments probants suffisants, pertinents et convenables ; ii) qu'il existe un référencement adéquat entre les rapports et les documents d'audit correspondant ; iii) que la documentation soit dûment archivée.

11. Le personnel de l'AECID peut contacter directement les auditeurs pour solliciter des informations additionnelles relatives au travail faisant l'objet de ces termes de référence. Les auditeurs doivent répondre à de telles demandes en temps opportun.

Coût et mode de paiement

12. Les honoraires convenus seront payés, conformément au schéma suivant :
 - Vingt pour cent (20%) à la présentation du document de planification qui inclut la matrice et la réponse en matière de risques et le calendrier de travail correspondant ;
 - Quarante pour cent (40%) à la présentation à l'agence d'exécution des brouillons de rapports ou des rapports préliminaires ;
 - Quarante pour cent 40% à l'acceptation du rapport final par l'Agence d'Exécution /les Parties Contractantes et/ou l'Administrateur de Contrat.

Instructions Spéciales aux Consultants

Instructions aux consultants et données particulières

- a) Description et Objectifs de la mission (voir termes de référence)
- b) Sources de financement : Agence Espagnole de Coopération International au Développement – AECID. No. Projet : 2019/SPE/0000400108
- c) Les documents sont : Termes de référence, Annexes (ISC)
- d) Délai de validité des propositions : 90 jours
- e) Nombre d'exemplaires à soumettre : Deux (2), soit un original et une copie.
- f) Conformité des propositions techniques : La proposition technique doit être conforme par rapport au points suivants :
 - Curriculum vitae du personnel professionnel proposé
 - Description de la démarche, méthodologie et plan d'activité pour réaliser le travail
 - Chronogramme des activités du personnel
 - Plan de travail
 - Documents légaux
- g) Méthode de sélection : Sélection fondé sur la Qualité et le Cout (SFQC).
- h) Contrat type de consultants : à rémunération forfaitaire.

Modalités de sélection :

Le processus d'évaluation se déroulera comme suit:

1. Ouverture des plis pour les propositions techniques pour la vérification des documents techniques et administratifs sollicités.
2. Evaluation des CVs (profil) de chaque soumissionnaire et de leur proposition technique (méthode, outils, chronogramme, plan de travail, liste des missions similaires réalisées par ces derniers sur les 5 dernières années avec référence). Les propositions techniques des soumissionnaires qui auront obtenu au moins 70 % de la note pour l'évaluation des CVs + Proposition technique seront admis à l'étape suivante (3.)
3. Evaluation des propositions financières des soumissionnaires.
4. Négociation de contrat

Critères d'évaluation

Le tableau ci-dessous présente la liste des critères et sous-critères considérés pour l'évaluation

Evaluation profil du personnel de la firme (35 points)								
Critères			Sous-critères		Niveau	Notes Max	Consultant 1	Consultant 2
1	Formation Universitaire et niveau professionnel du consultant	7 points	1.1	Formation en Comptabilité, Management, Gestion, Audit ou autre domaines connexes	Aucune formation Universitaire	0.00		
					Licence ou BS	3.00		
					Maîtrise	3.50		
					Doctorat	4.00		
			1.2	Certifications dans les domaines de la mission. Auditeurs qualifiés possédant un diplôme de troisième cycle	aucun	0.00		
					Entre 1 - 3	2.00		
3 et plus	3.00							
2	Expérience GNRLE du consultant	6 points	2.1	Expérience générale.	Moins de 6 ans	2.00		
					5 ans - 8 ans	4.00		
					9 ans et plus	6.00		
3	Expériences SPECIFIQUES du consultant	10 points	3.1	Expériences spécifiques en matière d'audit	aucune Expérience	0.00		
					entre 3 et 7 expériences pertinentes	4.00		
					Plus de 8 expériences pertinentes	5.00		
			3.2	Au moins deux (2) expériences avec des institutions gouvernementales, multilatérales et/ou les organismes donateurs bilatéraux.	aucune Expérience	0.00		
					entre 1 et 3 expériences pertinentes	3.00		
					Plus de 3 expériences pertinentes	5.00		
4	Qualifications et expériences du personnel clé	8 pts	4.1	Bacc+5 en Comptabilité, Management, Gestion, Audit ou tout domaine connexe à la mission.	Le consultants n'a pas de bacc + 5	0.00		
					Seulement un des consultants a un bacc +5 en agronomie ou dans un domaine connexe à la mission	3.00		
					Le consultant a un bacc +5 en agronomie ou dans un domaine connexe à la mission plus d'autres études connexes	4.00		
			4.2	Expériences similaires sur les 5 dernières années	aucune expérience	0.00		
					Le consultant a exactement 3 expériences de travail similaires à la mission	2.00		
					Le consultant a plus de 3 expériences de travail similaires à la mission	4.00		
5	Connaissance de l'Administration publique haïtienne	2 pts	5.1	Au moins deux expériences de travail avec des institutions gouvernementales (en Haïti)	Non	0.00		
					Oui	2.00		
6	ATOUT	2 points		Tout le personnel clé pour la mission a au moins une expérience de travail qui justifie une connaissance en réalisation d'audit en projets/programmes financés par des bailleurs	NON	0.00		
					OUI	2.00		
TOTAL EVALUATION CV						35.00	0	0

Evaluation Prop. Technique du Consultant (40 Points)								
Critères			Sous-critères	Note Max	Consultant 1	Consultant 2		
1	Approche technique, méthodologie et organisation de la firme	20 points	1.1	Compréhension des tâches à réaliser	Mauvaise compréhension du mandat	3.00		
					Certains aspects ne sont pas pris en compte dans les explications	7.00		
					La compréhension du mandat par la firme est claire	10.00		
			1.2	Démarche (methodologie) présentée par la firme pour la réalisation des tâches	Description de l'approche technique qui sera adoptée.	3.00		
		Niveau des détails dans la description de l'approche technique.			3.00			
		Adequation entre résultats attendus et la démarche proposée par la firme.			4.00			
2	Plan de travail	15 points	2.1	Chronogramme des activités et conformité des livrables . Maximum 15	Les activités identifiées par la firme correspondants aux principales tâches dans le cadre de cette mission.	3.00		
					Les livrables sont conformes par rapport aux objectifs de la mission.	6.00		
					Le chronogramme est coherent par rapport a la méthodologie proposée.	6.00		
					aucune coherence	0.00		
		5 point	2	Adéquation chronogramme avec le plan	Le chronogramme est en adéquation avec le plan et la démarche proposée.	5.00		
					aucune coherence	0.00		
TOTAL POUR PROPOSITION TECHNIQUE				40.00	0.00	0.00		
Evaluation Prop. Financiere du Consultant (25 Points)								
3	Proposition Financière du consultant	25 points	2.1	La proposition financière est en gourde et n'y a aucune erreur de calcul arithmetique dans les tableaux	Non	0.00		
					Oui	5.00		
			2.2	Montant de la proposition financière	Légèrement supérieur au montant plafond	9.00		
		Inferieur ou égale au montant plafond			15.00			
		Trop supérieur au montant plafond du marché			0.00			
		2.3	Les lignes budgétaires correspondent aux activités identifiées dans le chronogramme	Oui	5.00			
				Oui, mais il faudra demander à la firme de faire quelques modification lors des negociations	3.00			
				Non	0.00			
		TOTAL POUR PROPOSITION FINANCIERE				25.00	0.00	0.00

Soumission

La soumission du dossier de candidature se fera sous pli cacheté dans une enveloppe scellée contenant la proposition technique (méthode, chronogramme/plan de travail, CV personnel clé, liste des missions similaires réalisées par le consultant sur les 5 dernières années avec référence) et la proposition financière incluant le détail des coûts estimatifs libellée en gourdes (HTG) et qui prend en compte l'assujettissement à l'impôt (2% d'acompte provisionnel) accompagnée des autres documents légaux requis (**CIP, Carte d'immatriculation fiscale**)

Les enveloppes doivent parvenir au plus tard **le Jeudi 01 Juin 2023 à 1 h PM**, avec la mention « *Candidature de (nom du consultant) pour [_nom de la mission_] (Réf. **AECID-CFI/2023/SCI-006**)* » à l'adresse du CFI : 2 Impasse Tulipe, rue Oscar, Pacot, Haïti

Toutes soumissions dont les propositions techniques et financières ne sont pas insérées chacune dans une enveloppe séparément ne seront pas prises en compte.

La séance d'ouverture des plis aura lieu le **Jeudi 01 Juin 2023 à 1 : 10 PM** et chaque soumissionnaire devra déléguer un représentant pour participer à la séance ou la suivre en ligne via Zoom.

Pour toutes demandes de clarification veuillez contacter le service de passation de marché par courrier électronique à l'adresse passation.marche@cfihaiti.com / cc : fabianie.guerrier@cfihaiti.com.

I- Formatage pour les propositions techniques

- CV types du consultant
- Références professionnelles
- Proposition technique
- Note méthodologique pour la mise en œuvre
- Plan de travail
- Chronogramme des activités détaillés pour la mission

II- Formatage pour les propositions financière

- Proposition financière
- Montant de la proposition financière en Gourdes (HTG)
- Montant du budget prenant en compte l'assujettissement à l'impôt

NB : Le montant de la proposition financière doit être libellé en gourdes et doit prendre en compte l'assujettissement à l'impôt (acompte provisionnel de 2%)